

ÉDITO

Les travaux de réhabilitation des logements des immeubles 3 à 21, rue Decour et 34 à 40, boulevard de la Muette se terminent.

Si vous avez des remarques à formuler, des questions à poser, des incertitudes à lever, je vous rappelle que vous disposez d'un cahier de réclamations spécial réhabilitation et que nous répondrons à toutes vos sollicitations.

Petit à petit, les travaux de l'immeuble vont laisser place aux travaux de résidentialisation.

Mais que signifie ce mot qui n'est même pas dans le dictionnaire ?

Je vous laisse en prendre connaissance et je vous souhaite ainsi une bonne lecture de cette dixième gazette.

Nicolas HARAND

Attaché de Renouvellement Urbain,
Immobilière 3F



GARGES de main



LA RÉSIDENTIALISATION QU'EST CE QUE C'EST ?

Le premier principe de la résidentialisation est de rendre aux immeubles un caractère résidentiel, c'est-à-dire distinct de l'espace public.

Par le passé, l'ensemble du quartier de la Muette ne formait qu'un seul espace sans structure visible.

La volonté du projet est bien de structurer le quartier : créer des rues et des trottoirs, aménager des squares et des places publiques, et différencier les lieux d'habitation.

Cette hiérarchisation permet de clarifier le fonctionnement du quartier et ses usages.

ÎLOT DECOUR NORD, 15 À 17, RUE JACQUES DECOUR



CAHIER DE RÉCLAMATIONS « SPÉCIAL RÉHABILITATION »

Pour toutes demandes, remarques ou réclamations au sujet des travaux, vous devez vous adresser à votre gardien.

Votre demande sera consignée dans le cahier de réclamations, celui-ci est lu à chaque réunion de chantier.

L'architecte qui suit les travaux apportera une réponse à votre question dans le même cahier. Ainsi, à l'issue de la réunion de chantier, votre gardien est en capacité de vous répondre.



Ces projets de résidentialisation permettent aussi d'améliorer les services apportés aux habitants :

- création de places de stationnements réservées et sécurisées par un portail sur contrôle d'accès ;
- création d'espaces de convivialité et de rencontres ;
- création d'espaces plantés et de séquences paysagères ;

- adaptation et clarification des cheminements et accompagnement par un éclairage extérieur résidentiel ;
- traitement des escaliers et rampes d'accès devant les entrées de hall ;
- mise en œuvre de grilles sur muret en périphérie des îlots, avec portillons pour les accès piétons et contrôle d'accès.

34 À 40, BOULEVARD DE LA MUETTE



VOUS VENEZ D'ÉLIRE DOMICILE À LA MUETTE DANS LA RÉSIDENCE CŒUR NORD ?

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous invitons d'ores et déjà à nous rencontrer lors du 'Pot d'accueil des nouveaux habitants' le 14 avril à 19 h dans les jardins de la résidence.

MERCI AUX PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CETTE GAZETTE :

- Les habitants : Mesdames ANASTASI, MAYER
- « La voix de la Muette » : Messieurs DEPLAIS, YATIBINGUI
- Immobilière 3F : Madame HADMAR ; Messieurs BOUBEKRI, HARAND, MADANI, TOUATI



IMMOBILIÈRE 3F - SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS À LOYER MODÉRÉ AU CAPITAL DE 93 095 627 EUROS - SIÈGE SOCIAL : 159, RUE NATIONALE, 75 638 PARIS CEDEX 13 - RCS PARIS B 552 141 533 - CE DOCUMENT EST IMPRIMÉ SUR UN PAPIER LABELLISÉ FSC, ISSU DU RECYCLAGE (60%) ET DE FORÊTS GÉRÉES DE MANIÈRE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE (40%). - CRÉDITS GRAPHIQUES : ARCHIVES 3F / F. ACHDOU / ACAUR / EXALTA
SERVICE COMMUNICATION MARS 2011 - CONCEPTION : urbanrhapsody :
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

VOS CONTACTS

IMPLANTATION DES ESPACES D'ACCUEIL GARDIENS 3F SELON VOTRE ADRESSE :

Vous habitez au :

➤ 2, 4, 6, rue Paul Langevin
 🏠 Mme PATIPE vous reçoit au 1, rue Joliot Curie.

➤ 1, 3, 5, 7, rue Joliot Curie
 ➤ 1, 3, 5, rue Amboise Paré
 🏠 Mme PATIPE vous reçoit au 1, rue Joliot Curie.

➤ 32 bis, boulevard de la Muette
 ➤ 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, rue René Laennec
 ➤ 10, 12, 14, 16, 18, 20, rue Paul Langevin
 🏠 M. EL MOUATAZ vous reçoit au 32 bis, boulevard de la Muette.

➤ 3, 5, 7, 11, 13, 15, 17, 19, 21, rue Jacques Decour
 🏠 M. OUCHALLAL vous reçoit au 15, rue Jacques Decour.

➤ 34, 36, 38, 40, bvd de la Muette
 ➤ 12, 14 rue Jacques Decour
 🏠 M. SANNIER vous reçoit au 15, rue Jacques Decour.

➤ 2, 4, 6, 8, rue Ambroise Paré
 ➤ allée Antoine de Lavoisier
 🏠 M. BOUKERFAH vous reçoit 7 allée Antoine de Lavoisier.

PERMANENCES

Du lundi au vendredi de 14 h à 15 h et de 17 h à 18 h 30 (18 h le vendredi).
 Pour tous renseignements ou difficultés d'ordre technique ou administratif, vous avez également la possibilité de contacter notre Service Clientèle au 01 55 26 11 90.

À la suite de votre appel, un message électronique sera adressé à la personne qui traitera votre demande.

PERMANENCES SPÉCIFIQUES POUR TRAVAUX DANS LE BUREAU DU CHEF DE SECTEUR : 11, RUE JACQUES DECOUR

- Monsieur TKACZ, chef de secteur, vous reçoit tous les mercredis de 15 h à 18 h.
- Madame HADMAR, responsable habitat, vous reçoit les 12/04 ; 10/05 ; 14/06 ; 05/07 de 16 h à 18 h.
- Monsieur BUCHY, directeur départemental, vous reçoit le 18/05 de 17 h à 19 h.